



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

dépendance

Question écrite n° 30180

Texte de la question

M. Pierre Cardo appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le devenir des unités de soins de longue durée au regard de la mise en place de la prestation spécifique dépendance et notamment sur la situation des personnes âgées et handicapées hébergées dans ces unités. Le financement des établissements d'hébergement pour personnes âgées n'étant basé que sur la dépendance et non pas sur la pathologie, les personnes atteintes de maladies évolutives risquent de ne plus être prises en charge, de même que les personnes handicapées de moins de 60 ans, absentes du dispositif. Il lui demande de lui préciser les mesures, éventuellement législatives, que le Gouvernement entend prendre pour permettre de garantir à l'avenir un accueil et un suivi de qualité pour ces personnes.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Cardo](#)

Circonscription : Yvelines (7^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30180

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 1999, page 2935